

Témoignage d'Élise CARTESSE, Déléguée Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs à l'ATMP 53

« PALEX a permis de faciliter les échanges, et une coordination de tous les acteurs en place »

Pourquoi PALEX vous a contacté ?

Pour Monsieur P, qui était sous mesure de protection. De nombreux acteurs gravitaient autour de sa prise en charge, il était nécessaire qu'on se coordonne afin de savoir qui fait quoi.

Monsieur P souffre d'une maladie orpheline qui évoluait rapidement vers le négatif. J'étais face à une famille épuisée, démunie, et un manque d'informations (notamment dû aux troubles cognitifs). C'est simple, lorsque j'ai ouvert son dossier de mesure de protection, je me suis dit « c'est le bazar ! »

Nous avons convenu avec Margaux (coordinatrice parcours PALEX) qu'elle centraliserait toutes les informations et s'occuperait du médical, quant à moi, je ferai le lien avec la famille, et les intervenants sociaux.

Qu'avez-vous pensé de l'action de PALEX ?

Quand PALEX est intervenu pour apporter une coordination, un peu moins d'un mois plus tard, le logement était comme neuf. La famille a mis en place les Aides à Domicile,

Le relai entre la prise en charge en hôpital de jour, et le suivi par des professionnels de santé libéraux a pu se faire sereinement (Infirmière, Kinésithérapeute, Orthophoniste,...)

La tenue d'un discours commun face au patient était essentielle, et possible par la coordination et les échanges.

Est-ce que la rédaction d'un PPS pour M. P a été selon vous bénéfique ?

Le PPS a été rédigé au domicile du patient. Nous rencontrer et lui porter un discours commun a permis d'avoir un étayage solide pour la suite. Tous les acteurs sont présents dans un même but : améliorer sa prise en charge à domicile. Cela a permis que M. P cesse de stopper les choses mises en place

Cet outil est aussi pratique pour les acteurs destinataires, il permet de regrouper les contacts et d'avoir un résumer des actions à mettre en place et de qui s'en charge. PALEX s'occupe du suivi, et de faire ajuster la prise en charge au fur et à mesure si nécessaire.

Je le conserve précieusement dans son dossier !

Connaissiez-vous PALEX avant ?

Non, du tout.

J'ai eu l'information de l'existence de PALEX en interne par mes supérieurs, qui avaient rencontré le dispositif.

Et plus récemment, deux coordinateurs parcours sont venus présenter leurs missions à toute l'équipe des mandataires de l'ATMP.

Pensez-vous faire appel à PALEX pour certaines personnes sous votre protection ?

Oui oui complètement !

Dès qu'une rupture sera constatée sur le plan médical